
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 août 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1284

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 août 2017, en y retirant les articles 12.001, 12.002, 20.005, 20.012, 20.014, 20.027, 20.032, 20.045, 20.078, 30.012, 30.014 et 40.015 à 40.019.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1285

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1286

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 21 avril 2017;
- 2 - d'approuver à cet effet, un projet de convention de services entre la Ville et Technomedia Formation inc. établissant les termes et conditions de ce renouvellement;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170206007

CE17 1288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une entente de consommation de services avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE (service CCM+) du centre d'appels 311, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 30 juin 2017, ainsi que pour l'accès aux enregistrements de la Cour municipale, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 30 septembre 2017, pour une somme maximale de 149 778,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1173190001

CE17 1289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat de gré à gré à CPA-ERP inc. (fournisseur unique) pour les droits d'utilisation, l'entretien et le support logiciel du module de gestion d'inventaire « GARE-GRO » pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 413 209,80 \$, taxes incluses, majorant ainsi le total du contrat de 452 987,69 \$ à 866 197,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet un projet d'avenant No 2 entre la Ville et CPA-ERP inc. établissant les termes et conditions de cette prolongation;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170206006

CE17 1290

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Centre de réparation hydraulique Hydrep inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq opérateurs de vannes sur remorque, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 459 509,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16062 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1174922007

CE17 1291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la prolongation, pour une année, de la convention de services intervenue entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige, dans 9 arrondissements de Montréal, pour une somme estimée à 9 524 821 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177682002

CE17 1292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les équipements d'arpentage Cansel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de trois stations totales robotisées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 794,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15974 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176970001

CE17 1293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Boivin et Gauvin inc. (fournisseur unique), pour l'acquisition de produits Holmatro (équipement d'étalement), pour une période de douze mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 310 439,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15780 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1173687001

CE17 1294

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 \$, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour l'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI ainsi que l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 4 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc. (CG 07 0102, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 232 306,34 \$ à 10 787 417,16 \$ taxes incluses;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des technologies de l'information d'un montant de 78 700 \$ au net à compter de 2018;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1170206009

CE17 1295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville et Transvac Montréal-Laval inc. (CM17 0046), pour la prolongation d'une année du contrat pour le transport de la neige, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 748 247 \$, taxes incluses pour la saison hivernale 2017-2018;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 289 723 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Transvac Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la saison hivernale 2016-2017;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177682003

CE17 1296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige pour la saison hivernale 2017-2018, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 382 127 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177682004

CE17 1297

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2018-2019 prévue au contrat de collecte et de transport de matières recyclables (collecte sélective), de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 1 210 398,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à RCI Environnement (division de WM Québec inc.) (CM16 1247), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 616 991,05 \$ à 5 827 389,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1176224001

CE17 1298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 404 869,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunications sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 27 intersections, dans l'arrondissement de Saint-Laurent nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 368 063,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16183 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1170748003

CE17 1299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Groupe TMD, pour une période de 3 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 605 778,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'accorder un contrat à Canbec Construction inc., pour une période de 4 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 9 209 567,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'accorder un contrat à Canbec Construction inc., pour une période de 4 ans, avec option de prolongation d'une année, pour les services de déneigement des chaussées et des trottoirs, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 7 510 254,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16127 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1177682005

CE17 1300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 132 221,25 \$, taxes incluses, afin de prolonger d'un an les contrats pour la location de deux tracteurs-chargeurs et d'une pelle avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Saint-Pierre Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Construction J.Richard Gauthier inc. (CA14 190341), majorant ainsi le montant total du contrat de 508 589,04 \$ à 640 810.29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177682007

CE17 1301

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 11 292,70 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Carrière St-Michel, dans le cadre du contrat accordé à Jean-Louis Blais (CM16 0921), majorant ainsi le montant total du contrat de 75 996,34 \$ à 87 289,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177682006

CE17 1302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 577,16 \$, taxes incluses, pour la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour une période de trois ans (2015-2017), dans le cadre du contrat 15-6845 accordé à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée, majorant ainsi le montant total du contrat de 425 474,61 \$ à 497 051,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1176688007

CE17 1303

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 344 107,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16071 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1174922012

CE17 1304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à GE Multilin et à son agent exclusif au Québec, Gestion Trelec inc., fournisseurs uniques, pour la mise à jour du système PMCS/IEMS du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2021 pour la somme maximale de 489 241,62 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de ces firmes en date du 20 juin 2017 et 21 juin 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1177526025

CE17 1305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, pour la fourniture sur demande de mobiliers de feux de circulation;
- 2- d'accorder à Valmont West Coast Engineering, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 5 056 768,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15794;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1176947004

CE17 1306

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Camions Inter-Anjou inc., le contrat pour la fourniture d'un châssis de camion et d'une boîte de fourgon de 15 pieds avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 355 030,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16103 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1176859007

CE17 1307

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 259 265,50 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes du réseau électrique du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Dawco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 094 265,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00051;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1176891003

CE17 1308

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 30 491 \$, taxes incluses, afin bonifier le service de collecte des matières organiques dans le secteur de collecte 2B, dans l'arrondissement Lachine, pour la période de septembre 2017 à avril 2018, dans le cadre du contrat accordé à Service Matrec inc, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 839 566 \$ à 8 870 057 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1172621003

CE17 1309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le virement de 91 980 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux intérieurs au Centre interculturel Strathearn, situé au 3670-3680, rue Jeanne-Mance, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CM16 1059), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 291,73 \$ à 1 450 271,73 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1171630001

CE17 1310

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 108 986,23 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 794-AE accordé à Socomec Industriel inc. (CG16 0473), majorant ainsi le montant total du contrat de 564 626,54 \$ à 674 612,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177526023

CE17 1311

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 760 962,39 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont d'étagement et des murs de soutènement Armand-Bombardier et ses approches, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ross And Anglin Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 689 995,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1177000006

CE17 1312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Hewitt Équipement limitée, seule firme ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de synchronisation du réseau d'Hydro-Québec et des deux génératrices de 2 MW-600/347 V de l'usine d'eau potable Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 790,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10222;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1174087001

CE17 1313

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 712 807,30 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration des murs extérieurs des galeries 1 & 7 du bâtiment des filtres l'usine de filtration du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 435,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5916;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1175895001

CE17 1314

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 668 978,60 \$, taxes incluses, pour la réfection des terrains de balle situés au parc Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et aux parcs Brook et Grier, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 641 104,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1176192009

CE17 1315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 521 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à *Insituform Technologies Limited*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 466 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333714;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177231068

CE17 1316

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 508 916,14 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de balle no.1, situé au parc Roger-Rousseau, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à *Lanco Aménagement inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 487 711,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6016;
- 3- d'imputer cette dépense, après opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1176192008

CE17 1317

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 441 564,21 \$, taxes incluses, pour la construction des infrastructures d'un terrain de balle synthétique au parc Giuseppe-Garibaldi (terrain no.2), dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à *Les Entreprises C. Dubois inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 404 161,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6976;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1176192005

CE17 1318

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 889 185,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des systèmes d'éclairage des terrains de balle, situés au parc Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et au parc Vinet, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Système Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 855 365,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6953;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1176192004

CE17 1319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 228 692,10 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 26B, 35, 41B, 43B), dans le cadre du contrat octroyé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CG16 0708), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 515 613,26 \$ à 2 744 305,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1171009012

CE17 1320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 670 534,20 \$, taxes incluses, pour des travaux d'accessibilité universelle au Bain Lévesque, situé au 955, rue Marie-Anne Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions A.G.L.P., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 524,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5923;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1170652006

CE17 1321

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 142 429,40 \$, taxes incluses, pour des travaux d'accessibilité universelle au Natatorium de Verdun, situé au 6500, boulevard Lasalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 024 342,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5922;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1170652005

CE17 1322

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 944 854,92 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans la rue Hamilton, du boulevard des Trinitaires à la rue Raudot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 747 371,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1177231062

CE17 1323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 212 800 \$, taxes incluses, pour les travaux « Phase 1 : Déconstruction de l'édifice du 575 Elm et divers travaux de réhabilitation », situé au 575, rue Elm dans la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Démolition Panzini inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 224,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5893 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1171630002

CE17 1324

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 850 575,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du mur de soutènement et des travaux divers au Quartier général du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 938 417,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5921;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1177746001

CE17 1325

Attendu que le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c-19) permet notamment à la Ville de Montréal de procéder à l'évaluation du rendement de ses cocontractants;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un programme d'évaluation du rendement de ses cocontractants;

Attendu que Groupe TNT inc., le plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres public numéro 332312 a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant le 12 avril 2017 (CE17 0562) et est, de ce fait, inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;

Attendu que le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c-19) accorde notamment à la Ville de Montréal la discrétion de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 429 017,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 134 017,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332312;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1177231046

CE17 1326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 864 662,19 \$, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 068,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5918 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1175884001

CE17 1327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 049 035,99 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Le Groupe Marchand architecture et design inc., Les Consultants S.M. inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 916 814,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1170457002

CE17 1328

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 103 756,55 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Saint-Louis, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 971 535,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16007 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1170457003

CE17 1329

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Stantec Experts-conseils Itée pour la réalisation d'une étude portant sur l'évaluation des propositions de scénarios de transformation du réseau routier, dans le cadre de la planification du secteur du Havre de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 15-14462 (CE15 1520).

Adopté à l'unanimité.

20.049 1173250002

CE17 1330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une période de 60 mois, avec Bisson et associés inc., pour les services de conseillers professionnels en scénographie pour le Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15846;
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1177509001

CE17 1331

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Viau Bastien Gosselin architectes inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'architecture pour travaux d'amélioration et de mise à niveau à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), pour une somme de 339 703,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16148 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite convention pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1177526026

CE17 1332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels des huissiers de justice entre la Ville de Montréal et la firme Valade et associés s.e.n.c. (CG15 0682), en date du 24 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1172346002

CE17 1333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-Conseils Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie, aménagement du domaine public, architecture et éclairage d'ambiance pour la production des plans et devis pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est, pour une somme maximale de 2 278 415,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16265 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1171009016

CE17 1334

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Lacbus de l'automobile inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15595 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1175064001

CE17 1335

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 242 000 \$, taxes incluses, relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien, entre les rues Prince-Albert et Dorchester;
- 2 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est visant à établir les conditions et modalités de partage des obligations entre les parties;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1170776001

CE17 1336

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année, pour une période de 5 ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1171613001

CE17 1337

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

d'approuver le projet d'Addenda #2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite, auquel intervient Société en commandite Gazmont (CG15 0335, modifiée) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), afin de faire passer la pression de livraison du biogaz de 3,0 psig à 5,0 psig et augmenter la redevance de 11,4% à 12,0% pour combler le coût supplémentaire en électricité.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1175960001

CE17 1338

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 831 et 5 490 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Entreprises Prepa ltée. un terrain considéré comme vacant, d'une superficie de 1 380,12 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 5 490 831, 5 490 832 et 6 008 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 67 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1166037006

CE17 1339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Service Agakura inc. un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 353 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 490 830 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 26 243 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1166037008

CE17 1340

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 490 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vincenzo Fuoco et Iolanda Ruberto un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 747,7 mètres carrés, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 5 490 833 et 1 510 127 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 56 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1166037009

CE17 1341

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de l'immeuble sis au 5233-5235, rue Sainte-Ambroise, constitué du lot 1 573 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de construction de logements sociaux;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 550 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1166037005

CE17 1342

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des espaces d'une superficie d'environ 6 440 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2017, pour un loyer total de 1 033 208,58 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable au locateur, représentant un montant de 655 357,50 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 132 796,13 \$, pour une dépense maximale de 788 153,63 \$, incluant les taxes;
- 3 - d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour la durée du terme de 9 ans, d'un montant total de 459 440,10 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

- 5 - d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1175840005

CE17 1343

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième amendement de bail par lequel la Ville loue de Les Immeubles 5755-5757 Cavendish inc. un espace d'une superficie de 4 532 pieds carrés, situé au 5757, boulevard Cavendish, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} février 2017, pour une dépense totale de 113 592,54 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet d'amendement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1174565002

CE17 1344

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces à bureaux et industriels d'une superficie de 87 574 pieds carrés situés au 5000, rue Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} décembre 2018, moyennant une dépense totale de 7 763 604,92 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1174565001

CE17 1345

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et ModSpace financial Services Canada Ltd pour la prolongation du contrat de location (CG14 0348) de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, moyennant un loyer total de 170 530,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1174565006

CE17 1346

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail, par lequel la Ville de Montréal loue à Projet Sol, à des fins d'exploitation de services de restauration, trois espaces situés au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie totale d'environ 465 mètres carrés, pour une période de 18 mois, soit du 1^{er} mai 2017 au 31 octobre 2018, pour une somme estimée à 225 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1177029002

CE17 1347

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de prolongation du bail pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, entre R.C.M. Modulaire inc. et la Ville de Montréal (CE14 1444) pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 42 425,78 \$ taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1174565007

CE17 1348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier, à la date de la signature de la quittance, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un espace locatif au 1^{er} sous-sol, situé au 85, rue Notre-Dame Est, d'une superficie d'environ 682,74 mètres carrés, pour le Centre de la petite enfance le Petit Palais, moyennant une perte de loyer totale de 82 516,56 \$, excluant les taxes;
- 2 - d'approuver le projet de quittance pour la résiliation du bail intervenu entre la Ville de Montréal et la Société québécoise des infrastructures, pour une indemnité totale de 2 400 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de quittance;
- 3 - d'autoriser un virement de crédit de 2 400 000 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1175323005

CE17 1349

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 215 000 \$ à l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS pour le projet immobilier Bâtiment 7;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1175175008

CE17 1350

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 000 \$, pour l'année 2017, à l'Association des pompiers auxiliaires (PAM) dans le cadre de la tenue des festivités entourant leur 75^e anniversaire, à Montréal du 25 juin au 30 juin 2019.;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1170741004

CE17 1351

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador pour l'événement international célébrant le 10^e anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, les 12 et 13 septembre 2017, et l'annonce de la Métropole de la Réconciliation dans le cadre de la stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1177608002

CE17 1352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018, sous réserve de l'approbation de ladite entente par le conseil d'agglomération (dossier 1177666001);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de confirmer la volonté de la Ville à poursuivre cette entente pour les deux années subséquentes, soit en 2018-2019 et en 2019-2020, sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications par le conseil d'agglomération et à l'acceptation par la Ville du plan d'action (et de la reddition de compte de chaque année précédente) qui sera déposé par le Centre des arts de la scène Pauline-Julien concernant cette période.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1173205007

CE17 1353

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 171 \$ à l'organisme Réseau Enfants Retour Canada pour la réalisation du projet « Ensemble pour la vigilance » dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1177392007

CE17 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ à la Société de la Place des Arts de Montréal afin de réaliser la mise en oeuvre de projets numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1173205005

CE17 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel de 12 118 \$ à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. (CG17 0210) afin d'améliorer la capacité d'accueil des femmes en situation d'itinérance la fin de semaine, conformément à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 55 874 \$ à 67 992 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1176794002

CE17 1356

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et *ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc.* (ICELI) pour un montant total de 150 000 \$, incluant les taxes, si applicables, pour l'année 2017 et 60 000 \$ annuellement pour les années 2018 et 2019 afin d'accueillir et soutenir la création d'un bureau québécois d'ICLEI Canada;
- 2 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire pour les années 2018 et 2019, d'un montant de 60 000 \$ par année, au Bureau du développement durable;
- 3 - d'autoriser les versements suivants soit :
 - un versement de 30 000 \$ payable le 1^{er} septembre 2017;
 - un versement de 30 000 \$ payable le 15 février 2018 et un versement de 30 000 \$ payable le 1^{er} août 2018;
 - un versement de 30 000 \$ payable le 15 février 2019, un versement de 20 000 \$ payable le 1^{er} août 2019 et un versement de 10 000 \$ payable le 15 décembre 2019;
- 4 - de consentir à mettre à la disposition d'ICLEI un espace de travail meublé avec possibilité d'accroître jusqu'à trois espaces de travail, situé dans un emplacement central et facilement accessible en transport en commun et comprenant les services suivants : Internet, ordinateur(s), service de téléphonie et accès à une salle de réunion;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - de mandater le Bureau du développement durable pour le suivi et la gestion de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1174864002

CE17 1357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018);

- 2- d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 2 000 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 2 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville;
- 5- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 510 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2017 - 2018) :

Organisme	Projet et période	Montant
Office municipal d'habitation de Montréal	Habiter la mixité - 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	160 000 \$
Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.	Projet Intégration - 1 ^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2018	150 000 \$
Intégration Jeunesse du Québec inc.	Valorisation Jeunesse–Place à la relève - 10 avril au 04 octobre 2017	200 000 \$

- 6- d'approuver trois projets de conventions entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1175970005

CE17 1358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 52 500 \$ à CS-FAIT, Coopérative de solidarité en fabrication artistique, industrielle et technologique pour couvrir une portion des coûts des améliorations locatives et des frais de démarrage du projet « Espace Fabrique »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.079 1177511002

CE17 1359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat du cocontractant actuel, Gestion D. Lemay inc., à Moteurs Électriques Laval Itée (CG16 0304) à la suite d'une acquisition d'actifs, pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville la convention de cession et tout document y donnant suite.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1177526022

CE17 1360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la cession d'une option d'achat par la Ville de Montréal à 9024-0391 Québec inc. d'une option d'achat détenue par la Ville relativement à des terrains situés sur le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou, constitué des lots 1 144 243 et 1 406 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans contrepartie.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1171368003

CE17 1361

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Pavages d'Amour inc. réalisées par l'arrondissement du Sud-Ouest et le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre des contrats SO-103-1621 et SO-104-1621 pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1177682008

CE17 1362

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement des marques de commerce Espace pour la vie, Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium et Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, ainsi que des appellations de plusieurs événements (Jardins de lumière, Croque-Insectes, Papillons en liberté...) auprès du Registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, pour un montant de 22 050 \$, non taxable;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166157004

CE17 1363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, la fourniture de services 311 sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1174589001

CE17 1364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une compensation d'un montant de 77 864,17 \$ au CUSM en complément à la compensation déjà autorisée d'un montant de 1 368 949,92 \$ (CM15 0669), représentant la portion de la Ville de Montréal, soit 50 % du coût net des taxes payées par le CUSM, comme prévu dans la convention signée par la Ville et le CUSM (CG07 0448) pour les travaux d'aménagement de l'accès Saint-Jacques réalisés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, conditionnellement à l'obtention des pièces justificatives demandées au CUSM et requises pour procéder à la compensation;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder à une écriture comptable, suite à la réception et l'acceptation des pièces justificatives;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177734001

CE17 1365

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1176943002

CE17 1366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176799001

CE17 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un prêt à long terme de 100 000 000 \$ accordé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour un terme de 10 ans, dans le cadre du financement du projet immobilier Îlot Balmoral dans le Quartier des spectacles.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1176944001

CE17 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada pour garantir un financement de 72 500 000 \$, incluant un prêt à terme de 47 500 000 \$ et une marge de crédit rotative de 25 000 000 \$ pour une durée de cinq ans, pour le financement des actifs issus des programmes d'acquisition de logements locatifs (PALL) et de maisons de chambres (PAMAC).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1176944002

CE17 1369

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la somme de 5000 \$ CAN représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale *Mayors for Peace* pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1173065001

CE17 1370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Hannah Claus à titre de membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1177726001

CE17 1371

Vu la résolution CA17 26 0220 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 932 453,28 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Melk Construction inc., comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1176417003

CE17 1372

Vu la résolution CA17 26 0221 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 4 juillet 2017;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 436 094,88 \$, taxes incluses, pour les travaux de renfort structural et divers travaux au 1220, rue des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1171035009

CE17 1373

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 550 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un immeuble sis au 5233-5235, rue Saint-Ambroise, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1176678001

CE17 1374

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1177518003

CE17 1375

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1171179004

CE17 1376

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue et au nord-ouest de la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1174386003

CE17 1377

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170025003

CE17 1378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève – Projet Le Bourbon.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1160867001

CE17 1379

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1174217003

CE17 1380

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb » à la suite de l'avis de motion donné à la séance du conseil du 13 juin 2017;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) à la suite de l'avis de motion donné à la séance du conseil du 13 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1170112003

CE17 1381

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1171183001

CE17 1382

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes des systèmes électromécaniques des bâtiments ainsi que l'acquisition et l'implantation de matériel informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1170390003

CE17 1383

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 386 050 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1173228002

CE17 1384

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1176279002

CE17 1385

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1176603001

CE17 1386

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines, de réaménagement de surface et de remplacement de la marquise du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1171009017

CE17 1387

Vu la résolution CA17 27 0146 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 mai 2017;

Il est

RÉSOLU :

1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, présentation et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) » relativement à l'ajout d'une disposition abrogative;

3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1175378002

CE17 1388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Tisserandes » l'espace public situé entre les rues Dézéry et Saint-Germain au sud de la rue Ontario Est, constitué d'une partie du lot 3 364 797 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1176767005

CE17 1389

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renommer « avenue Rita-Levi-Montalcini » l'avenue Alexis-Carrel, située entre le boulevard Gouin Est au nord et la rue Ernest-Ouimet au sud et constituée des lots 1 618 110, 1 618 106, 1 618 096, 1 618 086 et 1 618 059 du cadastre du Québec, concription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- de renommer « parc Don-Bosco » le parc Alexis-Carrel, constitué du lot 1 615 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 3- que le changement de nom de l'avenue Alexis-Carrel entre en vigueur 6 mois après l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1174521016

CE17 1390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place de l'Aviation-Civile-Internationale » l'espace vert bordé des rues Saint-Jacques, Notre-Dame Ouest, de Nazareth et Duke, constituée d'une partie des lots 1 179 380 et 1 284 547 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1174521006

CE17 1391

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Hilda-Ramacière » l'espace vert situé au nord de la rue Prince-Arthur Est, entre la rue De Bullion et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, constitué du lot numéro 2 003 261 de cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1176767002

CE17 1392

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renommer « boulevard Robert-Bourassa » les tronçons réaménagés au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, remplaçant la rue Duke (jusqu'au nord-ouest de la rue Wellington), constitué d'une partie des lots 5 521 956, 5 521 958, 5 521 961 et 5 521 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et remplaçant la rue de Nazareth (jusqu'au nord-ouest de la rue Brennan), constitué d'une partie des lots 5 521 977, 5 521 981, 5 521 984 et 5 523 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- de nommer le prolongement de la rue de Nazareth qui sera aménagé sur le lot 6 085 660 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, entre les rues Brennan et Duke, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3- que le changement de nom des parties des rues Duke et de Nazareth situées entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Wellington entre en vigueur 6 mois après l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1176767003

CE17 1393

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de principe intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301: Déploiement du projet Maxim'eau et modalités d'application des descriptifs de fonctions de préposé à l'entretien – réseaux d'aqueduc et d'égout et de préposé en charge – réseaux d'aqueduc et d'égout .

Adopté à l'unanimité.

50.001 1173802001

CE17 1394

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la lettre d'entente et transaction et quittance entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal relative à la relocalisation des agents de sécurité et établir les règles de dotation qui en découlent.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1173224002

CE17 1395

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
de recommander au conseil municipal et au conseil d'agglomération ;
- 2 - de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174217004

CE17 1396

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport annuel 2016 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., c. C-11.4) et du Règlement municipal 04-061-1.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1177615002

CE17 1397

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document intitulé « Portrait 2016 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1172937001

CE17 1398

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'îlot central du Technopôle Angus – Projets de règlements P-17-030 et P-04-047-183.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1171079010

CE17 1399

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse » et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1177670002

CE17 1400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier du 2175 de la rue Saint-Patrick – Projet de règlement P-17-040.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1171079011

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE17 1284 à CE17 1400 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville